

# Politique Hôtel et Volley



Volleyball Canada a institué la politique Hôtel et Volley dans un effort pour assurer la disponibilité d'hébergement pour les participants du championnat national, tout en gérant les coûts de la compétition d'une meilleure façon.

La politique Hôtel et Volley a été mise en place pour tous les championnats nationaux intérieurs de Volleyball Canada. Toutes les équipes participantes doivent réserver un hébergement en passant par le fournisseur de services d'hébergement de l'évènement (FSH) afin de participer au tournoi.

Cette politique a été mise en place au profit des équipes, des organisateurs d'événements locaux, des villes hôtes et de Volleyball Canada

## 01

### Règlements Hôtel et Volley

- Les équipes doivent réserver un nombre suffisant de chambres pour accueillir tous les joueurs et le personnel de l'équipe inscrits, et ce pour toute la durée du tournoi. *Exemple : Équipe de 8 athlètes = un minimum de 3 chambres → 8 athlètes = 2 chambres + les entraîneurs = 1 chambre. Équipe de 12 athlètes = un minimum de 4 chambres → 12 athlètes = 3 chambres + les entraîneurs = 1 chambre.*
- Les équipes doivent réserver au moins deux nuits.
- Les équipes doivent respecter les politiques d'occupation de l'hôtel.
- Les codes des équipes obtenus à la suite de la confirmation de l'inscription peuvent être nécessaires pour réserver ou confirmer l'hébergement.
- Il n'est pas permis aux équipes de réserver un hébergement avant la date prévue pour les inscriptions et les hébergements.
- Il n'est pas permis aux équipes d'effectuer une réservation directement auprès des hôtels. Toutes les réservations doivent se faire en passant par le fournisseur d'hébergement de l'évènement.
- Les équipes doivent loger dans les hôtels désignés sur le portail de réservation du FSH.

La responsabilité de vérifier et de respecter la politique Hôtel et Volley revient à chaque équipe. Volleyball Canada effectuera une vérification auprès de toutes les équipes participantes afin de s'assurer qu'elles respectent la politique.

## 02

### Exemptions à la politique Hôtel et Volley

Volleyball Canada offre des exemptions à la politique Hôtel et Volley pour les équipes et les individus entrant dans les catégories suivantes :

1. **Exemption pour proximité** : Si l'équipe provient d'un endroit situé à une certaine distance en voiture du lieu de la compétition, ou si des membres de l'équipe planifient de rester chez des membres de leur famille ou des amis qui résident à proximité du lieu de la compétition.

Note : La distance de cette proximité dépend de la ville. Veuillez visiter la page Web de l'évènement pour connaître les détails.

2. **Exemption spéciale** : pour les demandes d'exemption qui ne relèvent pas de la catégorie d'exemption de proximité.

Les demandes seront examinées au cas par cas et seront examinées par le comité de révision Hôtel et Volley.

# Politique Hôtel et Volley



03

## Processus d'exemption

**Exemption pour proximité** : les équipes qui sont basés à proximité du site de compétition **n'ont pas** besoin de demander une exemption de proximité. Volleyball Canada examinera toutes les inscriptions pour identifier les équipes locales et enverra un courriel de confirmation d'exemption dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'inscription à ceux qui sont admissibles.

**Exemption spéciale** : toutes les autres demandes de dérogation doivent être faites via le formulaire de dérogation en ligne sur le site de l'événement. Les dérogations de réservation antérieures ne seront pas prises en compte. Volleyball Canada examinera et notifiera toutes les demandes dans les 10 jours ouvrables.